

REPUBLIQUE FRANÇAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-03-26-004

Séance du 26 mars 2025

Date de convocation : 13 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	A	F. CREVOLA	Carine MOUSTAUD	A	C. PRADIER
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	A	N. CHAMARD- COQUAZ
Irène TOST	P		Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	V. BECQUET	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : René BERTRAND

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 19

Pouvoirs : 7

Quorum : 14

Objet : FINANCES - Affectation du résultat 2024

Rapporteur : Aurore SAMIER, cinquième Adjointe

Le vote du compte financier unique constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser. La M57 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédent de fonctionnement reporté (report compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le compte financier unique 2024 ;

Le tableau des résultats de l'exercice 2024 est le suivant :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250326-2025-03-26-004-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Résultat global de la section de fonctionnement 2024	2 126 122.90 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2024	142 988.51 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2024	-443 995.23 €
Couverture du besoin de financement 2025 (compte 1068)	301 006.72 €
Dotations complémentaires de réserve (compte 1068)	582 000 €
Solde du résultat de fonctionnement – report compte R 002	1 243 116.18 €

Il est proposé à l'Assemblée d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 2 126 122.90 € comme suit :

- **Un report en recettes de fonctionnement au compte R002 d'un montant de 1 243 116.18 €**
- **Une affectation en recettes d'investissement au compte 1068 d'un montant de 883 006.72 €.**

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité pour, décide :

- **La reprise du résultat de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025 telle qu'indiquée ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250326-2025-03-26-004-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2025